

Aujourd'hui, je n'ai pas permis au député de poser une question supplémentaire mais, là encore, il n'était pas le seul. J'ai bel et bien averti les députés l'autre jour qu'un moyen de leur permettre de poser plus de questions durant la période des questions serait peut-être d'interdire à l'occasion, à la fin de cette période, les questions supplémentaires. C'est ce que j'ai fait aujourd'hui, et ainsi plus de députés ont pu poser des questions durant la période des questions.

Je dois étudier ce qu'on entend par question supplémentaire. Je ne crois pas que toutes les questions supplémentaires posées se rattachent à la première question. Je vais étudier la question tout en m'initiant à mon travail pour voir si je devrais permettre les questions qui ne sont pas vraiment des questions supplémentaires. Cela permettra peut-être aussi à plus de députés de poser des questions durant la période des questions.

Telle est ma ligne de conduite. Je ne la suis peut-être pas rigoureusement tous les jours, mais j'essaie effectivement de me reprendre au fur et à mesure.

Des voix: Bravo!

M. SCOTT (VICTORIA-HALIBURTON)—FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LA COLLECTE DE SANG

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Au moment de soulever la question de privilège, madame le Président, j'éprouve une immense fierté que la Chambre et vous-même partagerez sans doute avec moi. J'aurais préféré présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Lorsque le personnel de la Chambre a organisé la semaine dernière un collecte de sang sur la colline du Parlement, elle a obtenu un succès sans précédent, et c'est sans doute grâce à votre concours, madame le Président, et aussi à celui de notre sergent d'armes et du sergent Bob Davis, de notre service de sécurité.

La semaine dernière, 333 personnes ont donné de leur sang à cette clinique, soit 172 de plus qu'auparavant. Les gens en sont très fiers, j'en suis moi-même très fier comme je pense que nous le sommes tous. Je ne devrais pas retenir ainsi la Chambre, mais je me dois de féliciter ceux qui ont la générosité de donner de leur sang pour sauver la vie d'autres personnes. Je veux également féliciter les organisateurs de la collecte.

● (1510)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Naturellement, l'intervention du député n'est pas une question de privilège, mais elle valait bien la peine d'être faite. Je suis certaine que nous tenons tous à féliciter ceux qui ont donné de leur sang.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'offre aussi mes félicitations comme ministre de la Santé nationale pour le beau

Dépôt de bills

travail entrepris relativement à la clinique de sang. J'ai pu avoir l'air d'informer la Chambre de façon erronée il y a quelques minutes.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES RISQUES POUR LA SANTÉ DE CERTAINS PRODUITS ET CERTAINS PESTICIDES

[Traduction]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne les pesticides, parce qu'ils peuvent être nocifs pour la santé des Canadiens, il faudra attendre encore 12 mois avant que le laboratoire américain dont j'ai parlé dans ma réponse ait terminé son évaluation. Par ailleurs, il faudra encore quatre ans pour refaire les études pour lesquelles les données auront été jugées invalides. Je tiens à ce que toute la question soit envisagée dans une juste perspective.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité des règlements et autres textes réglementaires.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LES HANDICAPS PHYSIQUES ET L'ÉTAT DE SANTÉ

M. Hal Herbert (Vaudreuil) demande à présenter le bill C-603, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Herbert: Madame le Président, un des objectifs de la Commission de la Fonction publique est de veiller à ce que les personnes affligées d'un handicap mental ou physique, aient effectivement l'occasion de présenter leur candidature à des postes dans la Fonction publique.

En insérant ces dispositions dans la loi sur la Fonction publique, nous voulons montrer l'exemple à l'entreprise privée; la Commission de la Fonction publique ne pourra faire d'un handicap physique ou d'un état de santé un critère de sélection.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)